## 8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

## 9. <u>LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés.: 2023-023

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André L'arrivée, maire Chantal Tremblay, dir.gén. Greffière-trésorière

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2023

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

**Procès-verbal** d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 22 février 2023, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, **Maire** 

## 1. <u>OUVERTURE ET PRÉSENCE</u>

Sont présents les conseillers :

Monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, Madame Anne-Marie Martel et madame Suzie Ouellet, monsieur Jacques Vachon et monsieur Jocelyn Fournier, le tout formant quorum sous la présidence de <u>Marc-André Larrivée</u>, Maire.

Assiste également à l'assemblée M<sup>me</sup> Chantal Tremblay, Directrice générale et Greffière trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00.

## 2. <u>CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE</u> LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente :

 Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 20 février 2023 soit au plus tard deux (2) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay Greffière-trésorière

#### 3. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. OUVERTURE ET PRÉSENCE;
- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 4. ADMINISTRATION:
  - 4.1 MANDAT ET SEURVEILLANCE D'UN PROJET DE VOIRIE SUR LE CHEMIN KEMPT ET SUR LA ROUTE DE L'ANSE DES MORTS;
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Rés.: 2023-024

Il est proposé par Madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### 4. ADMINISTRATION

# 4.1 <u>MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL – PROJET DE VOIRIE</u> <u>SUR LE CHEMIN KEMPT ET LA ROUTE DE L'ANSE-DES-MORTS</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire une offre de services professionnels liés à la conception des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux pour un projet de réfection de voirie sur le chemin Kempt et la route de l'Anse-des-Morts;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aller en appel d'offre en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la firme Aqua Ingénium a été approché à cet effet;

Rés.: 2023-025

Pour ces motifs, il est proposé par madame Anne-Marie Martel, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Aqua Ingénium au coût de 74 694.00 plus taxes.

#### 5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucun citoyen n'assiste à la réunion.

#### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés.: 2023-026 Il est

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, Maire Chantal Tremblay, Dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_\_ 2023